

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale

Décision n° 51173 du 9 septembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »

NOR : INTJ1414325S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91201 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325285S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2014:

Descourvieres, Philomène

Nigend : 171 975

Numéro de livret de solde : 8 027 031

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2014.

*Le colonel, directeur
de l'établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale,*

F. RONDOT